

n° 419), etc.; c'est aux arsenicaux que la pharmacologie doit rattacher aussi le sulfure d'antimoine, qui forme la base de la fameuse tisane de Feltz (*Codex*, n° 284), et qui certainement n'a de vertu que par l'acide arsénieux qu'il contient en petite proportion.

G. *Médicamentations vitales-spéciales* (131. C. γ. — et 123. B. γ.): lesquelles sont nombreuses, et le deviendront encore davantage à mesure que la thérapeutique, suivant notre ferme espérance, fera d'utiles conquêtes en médicamens nouveaux ou en nouvelles applications d'anciens médicamens. Quant à présent, il me paraît que les médicamentations vitales-spéciales peuvent être très bien catégorisées, et passées en revue dans le cadre des vingt-deux ordres de médicamens que voici: 1° Narcotiques. 2° Antispasmodiques. 3° Excitans cérébraux. 4° Excitans musculaires. 5° Sialagogues. 6° Stomachiques. 7° Antiémétiques. 8° Carminatifs. 9° Emétiques. 10° Purgatifs. 11° Sternutatoires. 12° Béchiques. 13° Sédatifs du cœur. 14° Sudorifiques. 15° Antisudoraux. 16° Anticatarraux. 17° Diurétiques. 18° Emménagogues. 19° Aphrodisiaques. 20° Antiaphrodisiaques. 21° Echoliques. 22° Antilaiteux.

Il est nécessaire de remarquer que si, parmi ces médicamens, certains ont réellement une vertu spéciale qui leur appartient en propre, et sont ce qu'on a droit d'appeler des spécifiques d'organes (131. B. ε.), les autres n'ont pas, tant s'en faut, le même mérite, et ne sont pas redevables de leur nom et de leur emploi à une pareille spécificité. Il y a telle médicamentation dont la spécialité dépend, non pas de la spécificité du médicament, mais seulement de la spécialité fonctionnelle de l'organe auquel le médicament est adressé: ainsi, un irritant, qui, appliqué à la peau, est un rubéfiant ou un épispastique, deviendra, dans les fosses nasales, un sternutatoire; dans la bouche, un sialagogue; dans le tube gastro-intestinal, un purgatif, un émétique, ou un émético-cathartique.

En second lieu, un seul et même médicament peut constituer, ici, telle médicamentation, et là, telle autre, selon sa dose et son mode d'administration: témoin le tartre stibié, qui, à la dose de cinq à quinze centigrammes dans une médiocre quantité de véhicule, est l'émétique par excellence, tandis que, pris en lavage, c'est-à-dire à la dose de cinq centigrammes dans un litre d'eau pure ou de tisane à boire par petites verrées pendant l'espace d'une journée, il n'agit guère que comme purgatif.

En troisième lieu, enfin, la spécialité de la médicamentation peut consister uniquement dans la spécialité de l'action physiologique que le médecin a pour but de produire au moyen de tels médicamens, dans la spécialité des effets particulièrement saillans ou particulièrement désirés, que ces médicamens servent à opérer pour la cure d'une catégorie don-

née de cas pathologiques: ainsi, par exemple, beaucoup de stimulans, par cela même qu'ils excitent toute l'économie, sont à bon droit employés et réputés pour stomachiques en cas de dyspepsie atonique, pour carminatifs en cas de flatuosités intestinales, pour aphrodisiaques en cas d'impuissance, etc., etc.; ainsi, chez les nouvelles accouchées qui ne veulent point allaiter, chez les nourrices après le sevrage, les purgatifs sont des antilaiteux.

α. Les *narcotiques* ou *stupéfians* sont des substances essentiellement vénéneuses, mais qui, administrées à dose convenable, ne font qu'engourdir le système nerveux d'une façon douce et légère. On les nomme plus particulièrement *hypnotiques*, si on les administre dans le but de procurer du sommeil: *parégoriques* ou *anodins*, si c'est dans le but d'émousser, d'abolir le sentiment de la douleur. Sont à inscrire au nombre des médicamens narcotiques: 1° les opiacés (têtes de pavots, extrait gommeux d'opium, poudre de Dower, laudanums de Sydenham et de Rousseau, pilules de cynoglosse, diascordium, thériaque, acétate et chlorhydrate de morphine, codéine, etc., etc.), agens éminemment utiles, sans lesquels, disons-le bien haut, comme le disait jadis Sydenham, la médecine perdrait une bonne moitié de sa puissance, agens non moins importans que difficiles à bien manier, ancre de salut entre les mains instruites et habiles, mais quelquefois, il faut le dire, véritable barque de Caron entre les mains inexpérimentées et téméraires; 2° les stupéfians à base de cyanogène, acide prussique ou cyanhydrique médicinal (*Codex*, n° 28), sirop d'acide cyanhydrique (*Codex*, n° 410), substances naturelles où existe cet acide (amandes amères, feuilles d'amandier, feuilles de laurier-cerise), et enfin, cyanure de potassium; 3° les solanées vireuses, belladone, jusquiame, stramonium, tabac, morelle; 4° enfin, divers genres de plantes, telles que la laitue cultivée, qui fournit un extrait célèbre sous le nom de thridace, mais très diversement apprécié, la laitue vireuse, l'aconit, la ciguë, l'amanite fausse-oronge, etc., etc.

ε. Les *antispasmodiques* sont des médicamens propres à opérer la sédation des troubles de nature nerveuse, non pas en vertu d'une propriété narcotique, ni avec la certitude d'action qui, à l'égard d'un individu quelconque, est inhérente à cette propriété, et n'a d'oscillations que sous le rapport des doses nécessaires aux diverses idiosyncrasies, mais en vertu d'une spécificité plus mystérieuse encore que le mystère du narcotisme, et, surtout, infiniment variable et capricieuse selon tels ou tels individus. Les antispasmodiques influencent le système nerveux: voilà qui est positif. Mais, ce qui est singulièrement remarquable, c'est que leur influence, selon les personnes qui s'y trouvent soumises, peut se manifester en effets directement opposés entre eux. Prenons, par exemple, l'éther, qui

impressionne si différemment les individus d'un tempérament nerveux, recrée délicieusement celui-ci et agace intolérablement celui-là, calme chez telle femme les accidens spasmodiques, et chez telle autre, au contraire, les fait naître. De sorte que, sachons-le bien, la médication antispasmodique, à l'égard d'un individu donné, doit presque toujours être une suite de tâtonnemens, jusqu'à ce qu'on soit tombé sur le médicament qui va particulièrement à l'idiosyncrasie de cet individu. Cela posé, signalons maintenant les principaux antispasmodiques, savoir : 1° antispasmodiques de nature inorganisée, l'éther sulfurique, si usité à bien juste titre, l'oxyde de zinc, l'un des trois ingrédients des précieuses pilules de Méglin (*Codex*, n° 538. — Extrait de valériane, extrait de jusquiame, oxyde de zinc, ana cinq centigrammes pour une pilule), et le sous-azotate de bismuth, particulièrement propre à la cure de la gastralgie; 2° antispasmodiques de nature végétale, les feuilles et les fleurs d'oranger, les fleurs de tilleul, la valériane, l'assa-fetida; 3° enfin, antispasmodiques de nature animale, le musc, le castoréum, l'ambre gris et la civette.

γ. Les *excitans cérébraux* servent à tenir le cerveau en éveil, à exalter l'activité; ils mettent l'esprit en verve, ils sont exhalans, ils combattent le sommeil et remédient au narcotisme. Entre les médicamens stimulans (F. 6.), il en est plusieurs qui peuvent être employés de manière à rendre tous ces bons offices: par exemple, les alcooliques. Mais l'excitant cérébral par excellence, c'est le café, substance merveilleuse et sans pareille. Le café, dans sa puissance exhalante, a cela de supérieur aux alcooliques, qu'il est infailliblement favorable au travail régulier de la pensée, et que, n'importe à quelle dose il soit poussé, il n'entraîne rien de semblable à cet état honteux et abrutissant qui naît de l'excès de ceux-là, rien de semblable à cette ivresse furieuse ou stupide, pour laquelle il peut même, au contraire, servir de préservatif et de remède. Le safran, suivant une opinion fort ancienne, mais qui est bien loin d'être parfaitement démontrée, serait aussi un exhalant :

Confortare crocum dixerunt exhilarando.

Ainsi parlait l'École de Salerne (chap. 73). C'est à ce titre que nos devanciers ont fait entrer le safran dans maintes compositions officinales, telles que le laudanum de Sydenham, l'élixir de Garus, etc., où les modernes le laissent encore figurer, bien plus par imitation traditionnelle que par véritable foi. Enfin, l'on sait que le protoxyde d'azote a causé à quelques uns de ceux qui ont essayé de le respirer un sentiment extraordinaire de bien-être et de joie, et que, pour cela, il a même été nommé gaz hilarant. Dissous dans l'eau, il serait plus facile à manier pour les besoins de la médecine, plus susceptible d'être exactement dosé

et d'être commodément administré, si tant est qu'on en puisse tirer parti, comme il semble naturel de l'espérer, contre certaines mélancolies morbides. On dit même qu'en Amérique il a déjà été mis ainsi en usage, comme moyen de remplacer l'ivresse alcoolique.

δ. Les *excitans musculaires*, du moins ceux qui se montrent spécifiquement tels, sont dus à la famille botanique des strychnées. On peut donc les nommer médicamens strychniques. Ce sont particulièrement, 1° les diverses préparations de noix vomique; 2° la strychnine, alcaloïde naturellement formé dans cette graine, et qui en est le principe le plus actif; 3° le sulfate de strychnine, que l'art produit pour les exigences de la pratique, et qui a l'avantage, en opposition avec la presque insolubilité de sa base, d'être très soluble, et, par conséquent, de se faire absorber d'une façon plus prompte et plus certaine; 4° enfin la brucine, autre alcaloïde pareillement contenu dans la noix vomique et dans d'autres strychnées, qui a une étroite analogie avec la strychnine, exerce sur l'appareil musculaire une action de même nature, mais seulement de moindre intensité à doses égales, intensité notablement moindre et évaluée par certains expérimentateurs dans le rapport de un à vingt-quatre, et, par conséquent, mériterait, ce semble, la préférence dans l'emploi thérapeutique, à titre de médicament moins dangereux et, surtout, plus susceptible d'être nuancé dans ses doses selon les divers individus. Ces substances, toutes éminemment vénéneuses à certaine dose, tuent avec la propriété vraiment spécifique de déterminer des accès de contractions tétaniques dans tous les muscles du tronc et des membres. Elles peuvent donc, à très petite dose, être rationnellement utilisées comme *antiparalytiques*, à meilleur droit, sans doute, que tous ces stimulans que Lieutaud décorait de ce nom dans sa *Matière médicale*, et qui n'ont, après tout, qu'une influence extrêmement banale. L'action thérapeutique des médicamens strychniques est une conséquence naturelle, une déduction logique de leur action physiologique, de leur propriété toxique, qu'il faut seulement borner et modérer par une posologie prudente, puis savoir exploiter avec discernement dans les cas opportuns. Bien entendu qu'il y a nombre de cas pour lesquels ces médicamens ne pourront être d'aucun secours, et, entre autres, bien évidemment, les cas où la paralysie est causée et maintenue par un vice matériel, et ne consiste pas simplement en quelque invisible atonie de l'innervation. Cela est aisé à prévoir et à comprendre, tout aussi bien que l'inutilité absolue des purgatifs en cas d'une occlusion squirrheuse de l'intestin. Depuis les premiers essais de M. Fouquier avec l'extrait alcoolique de noix vomique, les médicamens strychniques n'ont pas cessé d'être employés, avec des résultats variés: quoique souvent compromis en applications abusives, irrationnelles, voire même imprudentes et meurtrières, ils ne

nous en paraissent pas moins posséder, entre des mains sages et habiles, une utilité, sinon indubitablement démontrée, du moins infiniment vraisemblable.

e. Les *sialagogues* déterminent la supersécrétion de la salive, et tout à la fois, aussi, du mucus buccal. Ce sont, d'une part, de simples irritans, qui n'opèrent cet effet que par une action locale à titre de masticatoires, comme la pyrèthre, le bétel, etc. Ce sont, d'autre part, les mercuriaux, qui, n'importe quel soit leur mode d'administration, n'importe par où et comment ils aient pénétré dans l'économie, finissent tôt ou tard par produire la salivation en vertu d'une spécificité qui leur est propre. La médication sialagogue est bien peu en honneur, peut-être à tort. N'insistons pas sur l'utilité secondaire qu'elle peut avoir en ce que, dans certaines affections des yeux, de l'oreille, etc., elle opère une révulsion au voisinage même du mal, ou, comme on dit, une dérivation : ce que nos anciens ne se faisaient pas faute de provoquer à force de masticatoires, à force d'irritans adressés à la vitalité de la muqueuse buccale. Mais un point de haute importance, un point qui me paraît devoir mériter, de la part des praticiens, une attention sérieuse et une expérimentation méthodique, c'est la puissance qu'il est permis de supposer à la salivation mercurielle, tant rationnellement et *à priori* que d'après les succès publiés par quelques observateurs, pour la guérison de certaines affections chroniques et rebelles, et, en particulier, pour la résolution des engorgemens invétérés du foie ou de la rate.

ζ. Les *stomachiques* sont des substances propres à exalter l'activité d'un estomac sain, à faire naître un appétit plus vif et plus large que de coutume, à hâter la digestion et à la rendre capable de venir à bout d'alimens plus copieux et plus lourds. Conséquemment, la thérapeutique peut fort bien tirer parti des stomachiques, en cas de dyspepsies qui tiennent, non pas à une gastrite ou à quelque chose d'approchant, mais à un état atonique du viscère chymificateur. Bien des stimulans sont susceptibles de servir à cet usage. Mais ce sont particulièrement certains amers, la cannelle, l'absinthe, la rhubarbe, etc., qui figurent dans la pratique à titre de médicamens stomachiques.

η. Les *antiémétiques*, leur nom même le dit expressément, ont une vertu particulière pour arrêter ou du moins pour modérer les accès de vomissement : nous dirons, en pathologie spéciale, dans quels cas ils peuvent particulièrement convenir et réussir. Le plus usité, le plus incontestable des antiémétiques, est le gaz acide carbonique. C'est à ce gaz que la fameuse *potion de Rivière* (*Codex*, n° 298) doit sa bienfaisante puissance, sa légitime renommée. Et il est, certes, curieux de remarquer que, grâce à une telle préparation, le gaz carbonique ait pu être thérapeutiquement exploité avant que la science humaine fût à même de

le coércer et de le connaître. Aujourd'hui, en pleine connaissance de cause, nous substituons, d'ordinaire, à la potion de Rivière l'eau gazeuse simple (*Codex*, n° 188), ou l'eau de Seltz artificielle (*Codex*, n° 189). Ces eaux artificielles, saturées qu'elles sont de gaz carbonique, ont le dessus, comme antiémétiques, sur l'eau naturelle de Seltz et sur les eaux analogues telles que celles de Bussang, de Saint-Alban, etc., lesquelles sont toutes beaucoup moins gazeuses. Dans ces derniers temps, M. Elliotson, célèbre et savant praticien de Londres, a préconisé la créosote comme étant douée d'un haut degré de vertu antiémétique : il en administre, à ce titre, une fraction de goutte pour commencer, puis progressivement deux à trois gouttes, toutes les trois heures. (Voir le mémoire de l'auteur dans les *Medico-chirurgical transactions*, t. XIX.)

θ. Les *carminatifs* sont des stimulans spécialement destinés à mettre en jeu la contractilité de l'intestin pour l'expulsion des flatuosités. Citons particulièrement, en ce genre, la menthe poivrée, l'anis indigène, l'anis étoilé, etc., etc.

ι. Les *émétiques* ou *vomitifs* produisent le vomissement, soit à simple titre d'irritans et par le seul fait de leur contact avec la muqueuse gastrique, soit par une véritable spécificité, qui, n'importe le mode d'administration, ingestion ordinaire, absorption endermique ou injection dans les veines, n'en a pas moins son plein et entier effet. Le tartre stibié et l'ipécacuanha sont à peu près les seuls émétiques que l'on emploie aujourd'hui.

κ. Les *purgatifs*, fort différens entre eux quant à la nature de leur action physiologique, ont cela de commun que leur résultat évident est de déterminer des évacuations alvines en plus ou moins grande abondance. Voilà donc, remarquons-le avant de passer outre, voilà, de compte fait, six ordres de médicamens relatifs à la modification fonctionnelle de l'appareil digestif, à partir des sialagogues jusques et y compris les purgatifs. Ce dernier ordre est, sans comparaison, le plus nombreux et le plus riche. Dans la thèse déjà citée (p. 16-26), je crois avoir distingué et distribué les purgatifs avec plus de précision que ne l'avaient fait mes devanciers. J'y renvoie ceux qui s'intéresseraient à connaître les raisons et les détails du cadre dont je ne vais donner qu'un très court aperçu. Or donc, le point capital est de distinguer les purgatifs en trois tribus, qui sont : les laxatifs ou purgatifs doux, les cathartiques ou purgatifs moyens, et les drastiques ou purgatifs violens. 1° Quant aux laxatifs, lesquels ne vont guère au-delà d'une action simplement eccoproptique, c'est-à-dire, bornée à l'expulsion des matières stercorales, il convient de signaler en particulier les huiles fixes et douces, telles que celles d'amande douce, d'olive, etc., le miel, la manne, la casse, les tamarins. 2° Quant aux cathartiques, je les subdivise encore,

d'après l'énergie de leur action, en cathartiques doux, en cathartiques moyens et en quasi-drastiques. Moutarde blanche, soufre, magnésie calcinée, magnésie blanche, eau magnésienne simple (*Codex*, n° 195), eau magnésienne gazeuse (*Codex*, n° 196), tels sont les cathartiques doux. Huile de ricin, rhubarbe, feuilles et follicules de séné, crème de tartre (tartrate potassique), crème de tartre soluble (tartrate borico-potassique), sel de cuisine, sulfate de magnésie (base de l'eau de Sedlitz, dont on fait aujourd'hui un si grand usage), sulfate de soude ou de potasse, phosphate de soude, calomel, ce sont là autant de cathartiques moyens, tous fort employés aujourd'hui dans la pratique. Nerprun, jalap, scammonée, aloès, voilà les quasi-drastiques. 3° Enfin, quant aux drastiques vrais, citons, comme étant à peu près les seuls médicaments de ce genre qui soient usités aujourd'hui, la coloquinte, la gomme-gutte, et surtout l'huile de croton tiglium.—Maintenant, pour clore cet aperçu, il me paraît à propos de faire observer qu'indépendamment des applications thérapeutiques nombreuses, dont, au point de vue rationnel, l'action physiologique des purgatifs est susceptible à divers degrés de ressemblance, il y a, en outre, au point de vue empirique, une sorte de spécificité nosocratique de la part de la médication purgative contre deux maladies, savoir, contre la colique saturnine et contre l'embarras gastrique et intestinal.

λ. Les *sternutatoires* ne sont rien que les irritans appliqués à la pituitaire. Ce sont, ainsi le dit-on quelquefois, des irritans errhins. Les substances qu'on emploie spécialement à ce rôle sont le tabac, la poudre de fleurs de muguet, celle de feuilles de bétoine, et même aussi, mais à dose fort prudente, la vératrine, cet alcaloïde extrêmement âcre retiré de l'hellébore blanc. Au surplus, les sternutatoires ne rendent à la thérapeutique que des services rares et restreints, et encore servent-ils bien moins à provoquer l'éternement, comme l'indique leur nom, par une irritation subite et momentanée de la pituitaire, qu'à produire et à entretenir un coryza artificiel, un flux nasal, par le fait d'une irritation continue et dont la continuité même ne peut qu'émousser singulièrement la faculté d'éternuer, et à exercer ainsi un pouvoir de contre-irritation, de dérivation, pareil à celui que nous avons vu être le propre des irritans sialagogues (ε).

μ. Les *béchiques* n'ont pas, en vérité, beaucoup de droit à figurer comme un ordre de médicaments à part. Ce sont des médicaments bons pour la toux, dit-on. Mais la toux est un symptôme qui peut tenir à des états pathologiques très divers, et qui, par conséquent, peut revendiquer divers genres de médicaments comme autant de béchiques. Et, parmi les substances naturelles et les préparations pharmaceutiques auxquelles on a coutume d'attribuer particulièrement ce titre, y a-t-il rien qui révèle

véritablement une spécificité béchique, une spécificité appartenant en propre à la modification fonctionnelle de l'appareil respiratoire? Assurément non. Fort souvent, à la vérité, il convient d'administrer certains médicaments dans l'indication purement symptomatique de calmer la toux; c'est bien là ce qu'on peut rigoureusement appeler une médication béchique: mais, après tout, ce n'est pas autre chose, au fond, que la mise en œuvre de substances émoussantes, voire même aussi de substances narcotiques, suivant un mode d'administration approprié à la spécialité du but qu'il s'agit d'atteindre. Quoi qu'il en soit, il importe que le praticien ait toujours présent à l'esprit un choix de médicaments pour cette destination spéciale, et il ne lui est pas loisible d'ignorer quels sont, en matière médicale, les agens consacrés par un usage quelquefois exclusif à la médication béchique, soit parmi les substances naturelles, comme, par exemple, les fruits dits béchiques (dattes, jujubes, raisins secs et figues), soit parmi les préparations officinales, comme la pâte de jujubes (*Codex*, n° 483), la pâte de réglisse noire (*Codex*, n° 486), la pâte de réglisse brune (*Codex*, n° 485, — celle-ci est opiacée), le sirop d'érysimum composé (*Codex*, n° 452), etc.

ν. Les *sédatifs du cœur* peuvent être pris, selon les cas, parmi divers ordres de médicaments, notamment parmi les antispasmodiques et parmi les narcotiques. Mais il y a une substance, la digitale, à laquelle, suivant l'accord unanime des praticiens, appartient le privilège d'une spécificité relative au cœur, d'une spécificité propre à ralentir et à régulariser le rythme de ce merveilleux moteur de la circulation.

ξ. Les *sudorifiques* ont-ils de la réalité en pharmaceutique? ou, pour dire autrement, y a-t-il des médicaments qui aient pour vertu spécifique de provoquer la sueur? Voilà qui est très douteux. Rien de plus aisé, sans aucun doute, que de faire en sorte qu'un malade sue abondamment. Sans parler des bains de vapeur, ni des étuves sèches, ni même des bains d'eau chaude, n'a-t-on pas la ressource si commode, si universellement applicable, si infailliblement fidèle, de gorger le malade de boissons bien chaudes, en même temps qu'on le tiendra au lit sous l'hermétique abri de bonnes et épaisses couvertures? Peu importe, en vérité, pour la production de la sueur, que ces boissons soient d'une ou d'autre nature, se fassent avec tels ou tels ingrédients. Laissons le peuple et les gens du monde croire à la puissance sudorifique de la bourrache ou de toute autre herbe insignifiante. Peut-être, il est vrai, doit-on reconnaître que, si ces boissons chaudes appartiennent, par leur nature propre ou par les ingrédients qu'on y a joints, à l'ordre des médicaments stimulans, elles produiront, toutes choses égales d'ailleurs, plus rapidement et plus énergiquement leur effet; mais toujours est-il que l'indispensable, l'essentiel, ici, est de boire chaud et beaucoup, et d'être chaudement couvert:

ce qui, catégoriquement parlant, rentre dans le domaine des moyens hygiéniques. Ainsi donc la médication sudorifique est bien une réalité; mais de médicaments spécifiquement sudorifiques, qui soient tels par eux-mêmes et hors des conditions que je viens de rappeler, nous n'en connaissons pas du tout. Quant à ce que les anciens nommaient les diaphorétiques, médicaments prétendus propres à rendre plus active et plus abondante la transpiration, mais seulement en forme de transpiration insensible, et non pas jusqu'au degré de la sueur, il n'y a rien là que des imaginations hypothétiques; car nous ne possédons ni médicaments ni moyens quelconques dont on puisse affirmer qu'ils activent et accroissent la transpiration insensible. C'est très gratuitement qu'on croyait expliquer et préciser ainsi la médication si obscure que, faute de la pouvoir mieux connaître et mieux apprécier, force est bien de qualifier vaguement de médication dépurante (F. δ.).

α. Les *antisudoraux*, je les admets et je les pose en ordre à part sur la seule et unique existence de l'agaric blanc. C'est que mon expérience personnelle m'a forcé de reconnaître, en ce médicament, une spécificité propre à empêcher, à modérer la production de la sueur, spécificité qui se manifeste par l'emploi de doses faibles et en l'absence totale d'effets purgatifs. Ainsi que M. Bisson l'avait annoncé et établi sur plusieurs observations (*Archives générales de médecine*, janvier 1833, p. 159), l'agaric blanc est particulièrement avantageux contre les sueurs nocturnes de la phthisie pulmonaire: j'ai, à cet égard, une petite statistique de faits par moi observés pendant un certain temps, et de laquelle je parlerai plus au long en temps et lieu.

π. Les *anticatarrhaux* sont des médicaments qui, introduits dans les premières voies, et de là portés par absorption dans les voies circulatoires, paraissent être spécialement utiles pour tarir ou du moins diminuer les sécrétions catarrhales, autrement dit, les flux muqueux. Ce sont des substances balsamiques ou térébenthineuses, comme le baume du Pérou et celui de Tolu, le benjoin, le pseudo-baume de la Mecque, la térébenthine de Venise, le goudron, le pseudo-baume de copahu, le poivre cubèbe, etc.

ρ. Les *diurétiques* activent la sécrétion urinaire. Ici figurent au premier rang les boissons acidules et froides, lesquelles, en même temps qu'elles opèrent la médication délayante (F. α.), exercent manifestement une action diurétique. Le nitre a aussi, sous ce rapport, une vieille réputation, qui ne laisse pas que d'avoir un juste fondement: peut-être, au surplus, n'a-t-il pas la supériorité dans la réalité, comme il l'a dans l'usage, sur tant d'autres sels généralement employés à titre de cathartiques moyens (x), mais qui, lorsqu'on les prend à petite dose dans une abondante quantité de véhicule aqueux, ou que, même à haute

dose, ils viennent à manquer leur effet purgatif, agissent alors comme diurétiques. Entre autres médicaments diurétiques des plus renommés et des plus usités, signalons encore l'oignon de scille, et les racines d'ache, d'asperge, de fenouil, de persil, et de petit-houx, d'où le célèbre sirop officinal, dit des cinq racines (*Codex*, n° 446).

σ. Les *emménagogues*, à les prendre dans toute l'étendue du sens étymologique, à qualifier indistinctement comme tels tous les médicaments qui, selon les cas, peuvent plus ou moins directement, plus ou moins efficacement, provoquer, rappeler, activer le flux menstruel, les emménagogues, dis-je, ainsi entendus, réunissent tout ce qu'il y a au monde de plus différent, de plus opposé: tant est grande la diversité des états pathologiques qui peuvent avoir l'aménorrhée pour symptôme! C'est là ce que nous aurons à démontrer, à développer, dans le courant de la pathologie spéciale. Mais, ici, l'unique question est de savoir s'il existe des médicaments qui aient pour vertu propre et singulière d'exciter dans l'utérus la production des phénomènes hyperémiques et hémorragiques dont se compose la menstruation, si, en un mot, il existe des médicaments doués d'une spécificité emménagogue, laquelle, au surplus, ne semble guère pouvoir exister que de compagnie avec des qualités stimulantes. Or, serait-ce seulement à raison de cette dernière condition, de cette condition banale, que l'armoise, la rue, la sabine et certains autres stimulans particulièrement réputés emménagogues peuvent, en réalité, rendre des services là où l'éruption des règles tarde pathologiquement de se joindre aux autres caractères de la puberté, là où leur retour éprouve des retards, des interruptions plus ou moins longues? Ou bien y a-t-il dans ces médicaments quelque chose qui n'existe pas dans d'autres stimulans, et en vertu de quoi ils ont droit d'être préférés pour remplir les indications relatives au flux menstruel? Question pleine de doutes et d'obscurités, et qui ne peut pas être tranchée, avec pleine et entière conviction, dans un sens ou dans l'autre. Toujours est-il que l'armoise, surtout, jouit, comme emménagogue, d'une réputation ancienne et traditionnelle: et c'est par son nom que l'on désigne un sirop officinal, exclusivement affecté, de par les us et coutumes de la pratique, à l'indication emménagogue, sirop dont l'armoise n'est pas la seule et unique base, mais pour la préparation duquel elle s'unit à bien d'autres ingrédients la plupart stimulans, sirop d'armoise composé (*Codex*, n° 453). Or, jusqu'à démonstration que la tradition a tort dans ses préférences, mieux vaut que le praticien la suive, toutes les fois, bien entendu, que la médication stimulante paraîtra indiquée dans l'intérêt d'une bonne menstruation: une telle façon d'agir ne peut avoir que de l'avantage, et nul inconvénient.

τ. Les *aphrodisiaques* font que la disposition physique aux plaisirs de Vénus s'exalte et devient plus vive, plus impérieuse, plus énergique.

Parmi les médicamens de cette sorte, y a-t-il à reconnaître, à l'égard du sexe masculin, l'existence particulière des spermatopés, tels que certains anciens les admettaient, c'est-à-dire, des médicamens prétendus propres à augmenter directement et primitivement la production du sperme, ce qui, sans aucun doute, entraînerait consécutivement l'excitation de l'appétit vénérien et du phénomène d'érection. Je ne sache rien qui nous autorise à croire à de tels spermatopés et à les poser dans la science : et, assurément, pour mettre l'homme en état de fournir une abondante dépense de sperme, il ne peut y avoir rien d'égal à une alimentation copieuse et substantielle, à une alimentation analeptique, ni plus ni moins, disons-le ici par un rapprochement des plus naturels et des plus frappans, ni plus ni moins qu'il ne paraît y avoir, pour la femme qui allaite, de véritables galactopés autres que les alimens. Les substances non alimentaires le plus justement réputées comme aphrodisiaques ont pour premiers effets de produire dans les organes génitaux un sentiment d'irritation, de titillation, de prurit, de réveiller ainsi les désirs érotiques, de déterminer des érections fréquentes et prolongées; et, s'ils activent alors la sécrétion spermatique, c'est là, sinon entièrement et uniquement, du moins en grande partie, un effet consécutif. Ainsi agissent les cantharides, dont la puissance aphrodisiaque est si dangereuse, mais si certaine. A côté, et peut-être au-dessus des cantharides, devrait figurer le phosphore, d'après ce que certains auteurs ont raconté d'expériences instituées par eux sur des animaux : mais les témoignages sont encore trop peu nombreux, l'expérience sur l'homme n'a jamais eu lieu que nous sachions : il faut donc de nouveaux faits à la science pour bien constater la réalité et le degré de la vertu aphrodisiaque du phosphore. Et la gratiote, au cas qu'on en donne la décoction en lavement, a-t-elle réellement une puissance spéciale pour produire la nymphomanie, comme les observations de Bouvier, médecin de l'impératrice Lætitia, mère de Napoléon, tendraient à le faire croire (*Gazette de santé*, 1^{er} août 1816) ? Jusqu'à présent, aucun observateur n'a fait retentir un oui, ou un non, parmi les mille échos de la presse médicale.

o. Les *antiaphrodisiaques* ne laissent pas que de mériter un certain intérêt. A leur sujet, assurément, bien des fables ont été débitées, bien des assertions gratuites ont pris faveur. Le nénuphar, par exemple, a une réputation populaire, qui est bien loin, aujourd'hui, d'être ratifiée par l'assentissement des médecins. Mais, le camphre, au contraire, me paraît, à moi, devoir être tenu pour un antiaphrodisiaque réel : car j'ai rencontré dans ma pratique plusieurs faits où, sous l'influence de cette substance, la puissance d'érection s'est trouvée considérablement entravée et affaiblie.

φ. Les *ecboliques* ont pour effet caractéristique de mettre énergiquement en jeu la puissance expulsive de l'utérus, de manière à provoquer et à aider le travail d'accouchement et d'avortement. Aujourd'hui, on s'accorde généralement à reconnaître à l'ergot de seigle une telle spécificité, du moins en fait de grossesses naturellement parvenues à leur terme et lorsque, la parturition une fois déclarée, les efforts utérins sont trop faibles, ou viennent même à s'interrompre tout-à-fait. La vertu obstétricale de ce médicament est donc admise à titre de vérité classique, et c'est sous ce rapport, effectivement, que l'ergot est appelé à jouer dans la pratique un rôle non moins légitime qu'important. Mais serait-il bien vrai, comme quelques uns l'affirment, que cette vertu obstétricale n'est nullement de nature à être jamais tournée à mal; qu'elle ne peut pas être exploitée par une industrie criminelle comme un moyen abortif; qu'elle n'a lieu de se manifester qu'autant que tout est prêt, d'ailleurs, pour l'expulsion naturelle du fœtus; et, s'il est permis de parler ainsi, qu'elle n'agit que légalement ? Voilà ce qui, jusqu'à plus ample informé, nous paraît douteux, et même difficile à croire : voilà ce qu'il importe d'éclaircir, non pas seulement dans l'intérêt purement théorique de connaître la vérité, mais aussi dans l'intérêt pratique de la médecine légale. Il y a encore une autre substance qui, à ce qu'il paraît, devrait être accusée comme capable d'agir spécifiquement en qualité d'ecbolique : cette substance, c'est la rue, planie, comme on sait, déjà vantée à titre d'emménagogue depuis un temps immémorial : suivant un fort intéressant mémoire que M. Hélie a publié dans les *Annales d'hygiène* (t. XX, p. 180), mémoire fondé sur des observations non moins authentiques que curieuses, la rue possède une action abortive très énergique, indépendante des effets de purgation, et qui ne serait, après tout, qu'une preuve et une forme particulière de sa vertu emménagogue.

χ. Les *antilaiteux*, si on ne veut les entendre qu'à titre de spécifiques de la glande mammaire, n'ont pas plus de réalité que n'en ont, au même point de vue, les galactopés. C'est par un vain préjugé, d'ailleurs fort innocent, et auquel on peut obéir sans risque, que la canne de Provence et la petite pervenche sont encore si souvent employés dans le but d'empêcher la sécrétion lactée, chez les nouvelles accouchées qui n'allaitent pas, et chez les nourrices qui ont perdu ou sevré leur nourrisson. Au contraire, assurément, les purgatifs, surtout les cathartiques et les drastiques, ont une efficacité réelle pour tarir les sources du lait. C'est ce qu'on doit théoriquement conclure, en toute certitude, de ce que, par le fait de l'irritation sécrétoire dont le canal intestinal devient le foyer, ils agissent, non pas seulement comme évacuans locaux de ce canal, mais comme évacuans généraux de l'économie tout entière, enlèvent au corps une quantité notable de matériaux, et tendent à supprimer toutes

les autres sécrétions normales ou morbides. De plus, indépendamment de cette déduction théorique, il me semble à propos de citer, à l'égard de la sécrétion lactée en particulier, un fait curieux que je rencontre dans un mémoire de Rechou (*Observations, expériences et remarques sur l'abus des purgatifs*. Dans le *Journal général de médecine*, t. XXXVII, p. 35), fait d'autant plus intéressant à noter que l'auteur, ennemi des purgatifs, ne les voit que du mauvais côté, sans signaler le moins du monde ce qu'il y a d'utile à en tirer du point de vue qui nous occupe ici. Voici ce fait : Rechou soumit, à deux reprises, une vache nourrice à des purgations répétées (avec du jalap) ; son veau fut purgé chaque fois, le lait diminua et devint séreux : à la seconde série de purgations continuées pendant un mois tous les deux jours, le veau mourut, puis enfin la vache. Nul doute donc que la médication purgative ne soit éminemment propre à remplir, entre vingt autres indications, l'indication antilaitéuse. Mais il n'y a aucune apparence que certains purgatifs plutôt que d'autres, que le sulfate de potasse, par exemple, ait, comme on l'a dit, indépendamment de l'action purgative, une propriété spécifiquement contraire à la sécrétion lactée.

133. *Des variétés qu'une médication doit présenter dans les applications particulières.* — Un cas pathologique étant donné, ce n'est pas tout que de savoir, en général, quelle est la médication qu'il convient d'y appliquer : car cette médication, tout en restant essentiellement la même, doit avoir bien des variétés, bien des nuances, que les circonstances particulières entraînent plus ou moins arbitrairement, ou réclament plus ou moins rigoureusement. Ces variétés tiennent surtout au choix de tel médicament, à la dose qu'on en prescrit, et au mode d'administration suivant lequel on y soumet le malade. Ainsi, par exemple, supposons qu'il y ait indication de la médication narcotique. Est-ce, ou non, l'opium, qui aura la préférence ? et quelle préparation d'opium, encore ? Si c'est l'extrait gommeux, sera-ce à la dose commune de cinq centigrammes, ou bien abaissera-t-on la dose à un centigramme ? l'élèvera-t-on, au contraire, à un décigramme, ou même plus ? Est-ce sous forme de lavement que le narcotique va s'administrer, ou bien est-ce en pilules, en julep, en sirop, etc., etc. ? Sans aucun doute, il y a dans ces diverses nuances d'une même médication une assez grande part laissée à l'arbitraire du médecin, et même aussi à l'arbitraire du malade : chaque médecin a ses médicaments de prédilection, qu'il emploie habituellement, et que par cela même il sait plus sûrement et plus avantageusement manier ; tel malade a, relativement à certains médicaments, des préjugés qui lui en font désirer ou craindre l'emploi, et qu'on a bien raison de ne pas heurter inutilement, tant il y a d'avantage à gagner et à ménager l'imagination dans la cure

des maladies ! Toutefois, il est de la plus haute importance de reconnaître que les variétés d'une médication ont souvent, aussi, une origine logique, une véritable raison d'existence, dans le fait de maintes conditions où le malade se trouve, conditions extérieures (79), ou conditions personnelles (80), non moins intéressantes à examiner sous le point de vue de la thérapeutique pharmaceutique que sous celui de l'étiologie : conditions extérieures de climat, de saison, de localité, etc., conditions personnelles d'âge, de sexe, de tempérament, d'idiosyncrasie, d'habitude, etc. Les conditions extérieures n'ont pas ici, à la vérité, une très grande valeur en elles-mêmes, et indépendamment des dispositions personnelles qu'elles ont pu imprimer aux individus placés sous leur influence : néanmoins, les circonstances topographiques, abstraction entièrement faite de la personne même des malades, sont encore à considérer en ce point que, toutes choses égales d'ailleurs, il faut préférer les médicaments indigènes aux médicaments exotiques ; notons, en outre, qu'il y a des médicaments dont il n'est pas loisible de faire usage en toute saison, tels sont, par exemple, les sucres d'herbes, telles sont aussi les eaux minérales prises sur les lieux mêmes. Mais ce qui a une importance réellement majeure, ce sont les conditions personnelles ; et c'est surtout sous le rapport de la dose qu'elles exigent de considérables différences dans l'administration des médicaments. Soit dit une fois pour toutes, nous nous bornerons la plupart du temps, dans le courant de cet ouvrage-ci, à indiquer la dose qu'on peut appeler dose ordinaire, et qui doit servir d'étalon, celle, en un mot, qui convient généralement pour l'homme adulte, abstraction faite des idiosyncrasies singulières, exceptionnelles. On comprend bien, d'ailleurs, qu'ici nous ne pouvons que faire apercevoir, sans les fouiller minutieusement, toutes ces sources de variations dans la médication. L'âge tient, sans contredit, le premier rang à l'égard des variations posologiques : à remonter de l'état adulte, qui est le point de repère, jusqu'aux premiers mois de la première enfance, la dose de chaque médicament doit suivre, en général, une échelle proportionnelle de décroissance. C'est surtout de la part du sexe féminin et du tempérament nerveux, qu'il faut s'attendre à voir surgir les idiosyncrasies les plus bizarres par rapport à l'action des médicaments. Et les idiosyncrasies, voilà, selon qu'on les respecte ou qu'on les méconnaît, voilà qui fait qu'on a la main heureuse ou malheureuse en thérapeutique. On peut lire, à ce sujet, une très intéressante thèse de Frédéric Hoffmann : *Diss. de differenti medicamentorum operatione secundum diversam corporis humani idiosyncrasiam*. Ayons donc toujours égard aux idiosyncrasies de nos malades : ne perdons jamais de vue ce que nous en avons appris par notre propre observation dans des occasions antérieures, ne méprisons pas non plus ce qu'ils nous en di-